

VALEUR ET DURÉE DE LA SUBVENTION	<ul style="list-style-type: none">• 30 000\$ à 80 000\$ par année• 2 ou 4 ans
SITE WEB	<ul style="list-style-type: none">• http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/soutien-aux-equipes-de-recherche-se-concours-automne-2017-mu9gxddi1498571956939
DATE LIMITE DE TRANSMISSION DANS L'ÉTABLISSEMENT POUR L'OBTENTION D'UN SERVICE DE LECTURE ET D'ANALYSE CRITIQUES DE LA DEMANDE	<ul style="list-style-type: none">• à déterminer dans l'établissement
DATE LIMITE DE TRANSMISSION DANS L'ÉTABLISSEMENT POUR LA VALIDATION DE L'ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE	<ul style="list-style-type: none">• à déterminer dans l'établissement
DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES	<ul style="list-style-type: none">• 30 août 2017 à 16h00 pour l'avis d'intention• 17 octobre 2017 à 16h00 pour la demande
ANNONCE DES RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none">• avril 2018

-
- **Afin d'éviter toute confusion entre les informations produites par le FRQSC et celles contenues dans cet outil, plusieurs éléments contenus dans ce guide de rédaction ont été prélevés tels quels dans les documents répertoriés en page 30.**
 - **Informations recensées par :**
 - Jo Ann Lévesque, conseillère au développement de la recherche, Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec.
 - Andrée LaRue, agente de recherche, Direction des études et de la recherche, Université du Québec.
 - **Mise à jour : Septembre 2017**
-

TABLE DES MATIÈRES

	page
SECTION 1 : RÉSUMÉ ET EXIGENCES DU PROGRAMME.....	4
1. À savoir.....	4
2. But du programme.....	4
3. Objectifs du programme.....	4
4. Trois stades de développement d'équipes.....	5
4.1 Équipe en émergence.....	5
4.2 Équipe en fonctionnement.....	5
4.3 Équipe en renouvellement.....	6
5. Deux types de configuration.....	6
5.1 Équipe universitaire.....	6
5.2 Équipe en partenariat.....	6
6. Composition des équipes.....	7
7. Admissibilité des membres.....	7
7.1 Chercheur principal ou chercheuse principale.....	7
7.2 Intersectorialité et appartenance à plusieurs formes de regroupements.....	7
7.3 Appartenance à deux équipes financées par le FRQSC.....	7
8. Critères d'évaluation et indicateurs.....	8
8.1 Équipe en émergence.....	8
8.2 Équipe universitaire en fonctionnement.....	9
8.3 Équipe universitaire en renouvellement.....	9
8.4 Équipe en partenariat en fonctionnement.....	10
8.5 Équipe en partenariat en renouvellement.....	11
8.6 Évaluation des équipes en partenariat.....	13
9. Financement offert.....	13
9.1 Montant de base.....	13
9.2 Financements optionnels.....	14
9.2.1 Équipement.....	14
9.2.2 Équipes interrégionales.....	14
9.2.3 Mobilisation des connaissances.....	15
9.2.4 Partenariat.....	15
9.2.5 Supplément pour chercheurs de collège.....	14
9.3 Postes budgétaires admissibles.....	15
SECTION 2 : CONSEILS POUR LA RÉDACTION DE LA DEMANDE.....	16
1. Questions pratiques.....	16
1.1 Contenu de la demande de subvention.....	16
1.2 Normes de présentation de la demande.....	17
1.3 Références internet.....	18
2. Conseils généraux pour la rédaction.....	18

SECTION 3 : RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROGRAMME.....	20
1. Bilan des réalisations	20
2. Programmation scientifique.....	21
2.1 Secteur, discipline, domaine, objet de recherche et champ d'application....	21
2.2 À propos de l'envergure de la thématique.....	21
2.3 À propos de la complémentarité des axes.....	22
2.4 Pour les équipes en émergence.....	22
2.5 Pour les équipes en fonctionnement ou en renouvellement.....	23
3. Composition de l'équipe.....	24
3.1 Chercheur responsable de l'équipe.....	24
3.2 Expériences et réalisations des membres.....	24
3.3 Complémentarité des expertises des membres.....	25
3.4 Qualité des collaborations entre les membres.....	26
4. Intégration des étudiants.....	26
5. Valeur ajoutée de la subvention demandée.....	27
6. Partenariat.....	27
7. Prévisions budgétaires.....	29
DOCUMENTS UTILISÉS.....	30

SECTION 1 : RÉSUMÉ ET EXIGENCES DU PROGRAMME

1. À SAVOIR

- Le dépôt d'un avis d'intention est obligatoire. Le dépôt de la demande est conditionnel à la réception de l'avis d'intention.
- Une nouvelle grille de statuts en recherche est en vigueur (voir section 1- point 6, page 7)
- Toutes les équipes qui soumettent une programmation scientifique en vue de leur financement doivent avoir une préoccupation pour la mobilisation, le transfert et la valorisation des résultats de leurs recherches.
- Dans ce programme de subvention, il est attendu des équipes qu'elles déploient un ensemble d'activités structurantes autour d'une programmation scientifique.

À noter

- Une programmation scientifique se distingue d'un projet de recherche :
 - elle réfère à une thématique de recherche explorée selon des axes spécifiques et regroupant eux-mêmes des projets de recherche qui sont ou seront financés par le biais d'autres sources de financement;
 - elle est conçue de façon à permettre son évolution dans le temps;
 - elle est articulée en vue de favoriser une contribution significative et collective des membres aux différents travaux et activités de l'équipe.
- Une équipe qui présente un projet de recherche plutôt qu'une programmation scientifique pourrait être déclarée non admissible dès l'étape de l'avis d'intention.

2. BUT DU PROGRAMME

- Vise à soutenir l'implantation et le déploiement de programmations scientifiques en respect de la diversité des pratiques de recherche, des configurations et des stades de développement qui caractérisent les équipes québécoises.

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Soutenir l'effort concerté et la collaboration permettant l'approfondissement de thèmes de recherche et l'accroissement de la capacité de recherche;
- Permettre aux équipes et à leurs partenaires des milieux de pratique, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée;
- Maximiser les retombées théoriques et méthodologiques – enseignement et recherche – et les retombées pratiques – application et innovation;
- Favoriser l'intégration pour des stagiaires de recherche postdoctorale et de la relève professorale en recherche au sein des équipes;
- Optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants et étudiantes de 2^e et de 3^e cycles;
- Contribuer à la formation d'étudiants et d'étudiantes de 1er cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche;
- Encourager les chercheurs, conformément à la Stratégie de mobilisation des connaissances adoptée par le Fonds, à mener des activités de transfert de connaissances.

4. TROIS STADES DE DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPES

- Les équipes doivent choisir parmi les trois stades de développement celui qui correspond à leur situation :

4.1 Équipe en émergence

- Ce stade de développement s'adresse aux chercheurs et chercheuses qui ont initié des collaborations en vue de consolider une équipe de recherche autour d'une thématique fédératrice.
- Pour ce faire, ils doivent établir une programmation et un calendrier d'activités leur permettant, au terme de la subvention d'émergence (2 ans), de disposer d'une programmation scientifique planifiée sur quatre ans.
- Le financement d'émergence donne aux équipes les moyens de s'organiser et de mettre en œuvre des activités favorisant la consolidation d'une programmation scientifique. Il lui permet aussi de rehausser le niveau d'activités et de collaborations sur divers plans (par exemple : réalisation de publications, obtention de financements, organisation d'évènements, intégration d'étudiants et de relève en recherche, consolidation de partenariats, etc.).
- Au terme de la subvention d'émergence, l'équipe peut soumettre une demande de subvention en « fonctionnement » et choisir une configuration - « universitaire » ou « partenariat » - correspondant le mieux à ses pratiques de recherche. L'obtention d'un financement en émergence ne constitue toutefois pas une obligation pour présenter par la suite une demande de financement d'équipe en fonctionnement.

À noter

- Les équipes en émergence doivent choisir comme configuration l'option « universitaire ». Celles qui souhaitent développer une programmation en collaboration avec des milieux de pratique en vue de constituer une équipe en partenariat, ont la période d'émergence pour consolider ces liens.

4.2 Équipe en fonctionnement

- Ce stade de développement concerne les équipes dont le financement d'émergence atteint son terme ou encore les équipes déjà consolidées n'ayant pas bénéficié de financement d'émergence dans le cadre du présent programme.
- Elles doivent présenter une programmation scientifique planifiée sur quatre ans, qui regroupe un ensemble d'activités y compris des projets de recherche en cours et à développer.
- Les équipes en fonctionnement doivent aussi être en mesure d'instaurer et de maintenir un niveau d'activités et de collaborations soutenu sur divers plans (par exemple : réalisation de publications, obtention de financements, organisation d'évènements, intégration d'étudiants et étudiante et de relève professorale en recherche, déploiement de partenariats, etc.).

À noter

- Une équipe ayant déjà bénéficié d'une subvention en « fonctionnement » peut à nouveau présenter une demande à ce même stade de développement seulement si elle a conservé moins de 50% de sa composition régulière telle qu'enregistrée au 1er avril de la dernière année de financement.

4.3 Équipe en renouvellement

- Ce stade de développement vise les équipes qui ont bénéficié d'au moins un cycle de financement en « fonctionnement » ou en « renouvellement ».
- Pour se présenter en renouvellement, les équipes doivent faire la preuve, dans leur bilan, d'un niveau d'activités et de collaborations soutenu sur divers plans (par exemple : réalisation de publications, obtention de financements, organisation d'évènements, intégration d'étudiants et étudiante et de relève professorale en recherche, déploiement de partenariats, etc.) attribuables à la subvention obtenue antérieurement.

5. DEUX TYPES DE CONFIGURATION

- En fonction de la nature de leurs activités de recherche et collaborations, les équipes qui se présentent en concours doivent choisir l'une des deux configurations suivantes :

5.1 Équipe universitaire

- L'équipe universitaire a pour objectif principal de déployer une programmation autour d'une thématique scientifique d'envergure, qui lui permette de contribuer de manière innovante à la structuration et à l'avancement des connaissances.
- Pour ce faire – et parmi ses priorités – elle favorise la collaboration entre les membres, regroupe des expertises pertinentes et complémentaires et intègre la relève professorale et étudiante.

5.2 Équipe en partenariat

- En sus des caractéristiques de l'équipe universitaire, l'équipe en partenariat favorise la collaboration entre des milieux de pratique et des milieux universitaires ou de collège, en proposant une programmation scientifique conçue à partir des besoins des partenaires et dont le plan d'activités permet de répondre à ces besoins.
- L'équipe en partenariat doit faire la preuve d'une collaboration étroite entre les milieux universitaires et de collège, le cas échéant, et les milieux de pratique à toutes les étapes de la programmation scientifique.

À noter

- Les milieux de pratique peuvent notamment être des organismes ou des établissements des secteurs public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services.
- Les milieux exclusivement dédiés à la recherche scientifique ne peuvent pas être considérés comme des milieux de pratique. Toutefois, lorsqu'un partenaire œuvrant en partie en recherche (dont les Instituts ou Centres affiliés universitaires) est identifié comme milieu de pratique, la programmation de l'équipe en partenariat doit **explicitement décrire l'apport spécifique de ce milieu comme partenaire de recherche et de milieu de pratique.**
- La participation des milieux de pratique est obligatoire, mais elle ne se limite pas et n'implique pas nécessairement de contribution financière de leur part.
- Les démarches associées au déploiement de la programmation scientifique en partenariat doivent mener à des alliances durables et efficaces entre ces milieux.
- Les équipes collaborant avec des milieux de pratique aux fins de transfert des

connaissances, mais ne disposant pas de mécanismes pour assurer la participation et l'intégration des milieux de pratique à toutes les étapes de leur programmation doivent considérer l'application sous la configuration « Équipe universitaire ».

6. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 cochercheurs ou cochercheuses, incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale, qui répondent à l'un des statuts suivants :
 - chercheur ou chercheuse universitaire,
 - chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne,
 - chercheur ou chercheuse de collègue.
- En sus de la composition minimale susmentionnée, des chercheurs ou chercheuses œuvrant dans le milieu gouvernemental ou de la pratique ainsi que les chercheurs ou chercheuses membres du corps professoral d'une université québécoise, mais ne faisant pas partie de son personnel régulier répondant aux conditions du statut « autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste » peuvent également se joindre à l'équipe à titre de cochercheurs ou cochercheuses.
- En plus des cochercheurs et cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions.

À noter

- Le Fonds reconnaît qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce contexte, il sera possible de rendre admissibles des équipes composées de trois membres ayant des statuts admissibles à la condition qu'il y ait une justification appropriée.
- Les équipes dans cette situation doivent communiquer avec la personne responsable du programme au FRQSC avant de déposer un avis d'intention.

7. ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES

7.1 Chercheur principale ou chercheuse principale

- Les personnes ayant le statut de « chercheur ou chercheuse universitaire » se qualifient pour le rôle de chercheur principal ou chercheuse principale au sein d'une équipe à l'exception des chercheuses ou chercheurs retraités.

7.2 Intersectorialité et appartenance à plusieurs formes de regroupements

- Toute personne identifiée comme membre de l'équipe et qui est chercheur principal ou chercheuse principale ou cochercheur ou cochercheuse d'une infrastructure majeure financée par le FRQSC (institut universitaire, centre affilié universitaire ou regroupement stratégique), par le FRQNT (regroupement stratégique) ou par le FRQS (centre ou groupe de recherche) peut également faire partie d'une équipe de recherche financée dans le cadre du programme *Soutien aux équipes de recherche*, à titre de chercheur principal ou chercheuse principale ou de cochercheur ou cochercheuse et ce, afin de favoriser l'intersectorialité.

7.3 Appartenance à deux équipes financées par le FRQSC

- Une personne peut être chercheur principal ou chercheuse principale d'une seule équipe en concours ou en cours de financement dans le cadre du programme *Soutien aux équipes de recherche* du FRQSC. La personne qui assure cette fonction peut se joindre à une autre

équipe en concours ou en cours de financement à titre de cochercheur ou cochercheuse ou de collaborateur ou collaboratrice.

- Les cochercheurs ou cochercheuses peuvent faire partie d'au maximum deux équipes en concours ou en cours de financement dans ce programme.
- Le nombre de cochercheurs ou cochercheuses (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) ayant une double appartenance ne peut dépasser 20% du nombre total des cochercheurs ou cochercheuses rattachés à une équipe donnée.

À noter

- Pour qu'une personne puisse se prévaloir de la double appartenance, l'équipe doit avoir un minimum de cinq cochercheurs ou cochercheuses incluant le chercheur ou la chercheuse principale.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET INDICATEURS

- Pour être recommandée pour l'octroi d'une subvention, une équipe doit au moins obtenir une note globale de 70%, de même qu'une note de 70% pour les critères éliminatoires.

8.1 Équipe en émergence

Critère	Indicateur	Pondération
Programmation scientifique (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; • Envergure de la thématique identifiée. 	20%
	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans le découpage pressenti de la thématique; • Complémentarité des axes annoncés. 	20%
	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisme du calendrier et qualité des activités et des moyens de concertation mis en œuvre pour développer la programmation jusqu'à son plein déploiement à l'intérieur de 2 ans. 	10%
Composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur principal ou de la chercheuse principale. 	15%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et réalisations des cochercheurs ou des cochercheuses; • Complémentarité de leurs expertises; • Qualité de leurs collaborations 	15%
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • En regard des besoins de l'équipe • En regard des autres ressources humaines, matérielles et financières auxquelles elle a accès 	20%

8.2 Équipe universitaire en fonctionnement

Critère	Indicateur	Pondération
Programmation scientifique (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; • Envergure de la thématique; • Pertinence de l'appareillage théorique et conceptuel mobilisé. 	25%
	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans le découpage de la thématique; • Complémentarité des axes; • Intensité de l'activité scientifique au sein des axes. 	25%
Composition et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur principal ou de la chercheuse principale; • Pertinence des modalités de coordination des travaux de l'équipe. 	15%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et réalisation des cochercheurs ou des cochercheuses; • Complémentarité de leurs expertises; • Qualité de leurs collaborations. 	15%
Intégration des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et qualité des modalités d'intégration prévues en vue d'enrichir la formation à la recherche des stagiaires postdoctoraux et des étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles , au-delà de ce qui est normalement prévu dans les programmes d'études. 	10%
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • En regard des besoins de l'équipe; • En regard des autres ressources humaines, matérielles et financières auxquelles elle a accès 	10%

8.3 Équipe universitaire en renouvellement

Critère	Indicateur	Pondération
Bilan des réalisations de l'équipe (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité, variété et qualité des activités et des réalisations collectives attribuables à la subvention obtenue 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions des activités et des réalisations de l'équipe à <ul style="list-style-type: none"> - la structuration de la thématique 	10%

	– l'évolution de la programmation scientifique au cours de la période financée	
Programmation scientifique (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; • Envergure de la thématique; • Pertinence de l'appareillage théorique et conceptuel mobilisé. 	20%
	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans le découpage de la thématique; • Complémentarité des axes; • Intensité de l'activité scientifique au sein des axes. 	20%
Composition et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur responsable; • Pertinence des modalités de coordination des travaux de l'équipe 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et réalisations des membres; • Complémentarité de leurs expertises; • Intégration des professeurs-chercheurs de la relève. 	10%
Intégration des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et qualité des modalités d'intégration prévues en vue d'enrichir la formation à la recherche des stagiaires postdoctoraux et des étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, au-delà de ce qui est normalement prévu dans les programmes d'études. 	10%
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • En regard des besoins de l'équipe; • En regard des autres ressources humaines, matérielles et financières auxquelles elle a accès 	10%

8.4 Équipe en partenariat en fonctionnement

Critère	Indicateur	Pondération
Programmation scientifique (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; • Envergure de la thématique; • Pertinence de l'appareillage théorique et conceptuel mobilisé. 	15%
	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans le découpage de la 	15%

	<ul style="list-style-type: none"> thématique; • Complémentarité des axes; • Intensité de l'activité scientifique au sein des axes. 	
Composition et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur principal ou de la chercheuse principale; • Pertinence des modalités de coordination des travaux de l'équipe 	15%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et réalisations des cochercheurs ou des cochercheuses; • Complémentarité de leurs expertises; • Qualité de leurs collaborations 	15%
Intégration des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et qualité des modalités d'intégration prévues en vue d'enrichir la formation à la recherche des stagiaires postdoctoraux et des étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, au-delà de ce qui est normalement prévu dans les programmes d'études. 	10%
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • En regard des besoins de l'équipe; • En regard des autres ressources humaines, matérielles et financières auxquelles elle a accès. 	10%
Partenariat (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du choix du (des) milieu(x) partenaire(s) et des modalités de collaboration mises en place; • Niveau d'engagement effectif des milieux partenaires. 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation de la programmation scientifique aux besoins et aux objectifs des partenaires et qualité des bénéfices mutuels attendus. 	10%

8.5 Équipe en partenariat en renouvellement

Critère	Indicateur	Pondération
Bilan des réalisations de l'équipe (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité, variété et qualité des activités et des réalisations collectives attribuables à la subvention obtenue 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions des activités et des réalisations de l'équipe à <ul style="list-style-type: none"> - la structuration de la thématique - l'évolution de la programmation scientifique au cours de la période financée. 	10%

Programmation scientifique (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation de l'état des connaissances; • Envergure de la thématique; • Pertinence de l'appareillage théorique et conceptuel mobilisé. 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation dans le découpage de la thématique; • Complémentarité des axes; • Intensité de l'activité scientifique au sein des axes. 	10%
Composition et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité, leadership et expérience du chercheur principal ou de la chercheuse principale; • Pertinence des modalités de coordination des travaux de l'équipe 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences et réalisations des cochercheurs et des cochercheuses; • Complémentarité de leurs expertises; • Intégration des professeurs-chercheurs de la relève 	10%
Intégration des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et qualité des modalités d'intégration prévues en vue d'enrichir la formation à la recherche des stagiaires postdoctoraux et des étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, au-delà de ce qui est normalement prévu dans les programmes d'études. 	10%
Valeur ajoutée de la subvention demandée	<ul style="list-style-type: none"> • En regard des besoins de l'équipe; • En regard des autres ressources humaines, matérielles et financières auxquelles elle a accès 	10%
Partenariat (éliminatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du choix du (des) milieu(x) partenaire(s) et des modalités de collaboration mises en place; • Niveau d'engagement effectif des milieux partenaires. 	10%
	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation de la programmation scientifique aux besoins et aux objectifs des partenaires et qualité des bénéfices mutuels attendus. 	10%

8.6 Évaluation des équipes en partenariat

- Dans le cas des équipes en partenariat, un comité d'experts en matière de recherche en partenariat avec des milieux de pratique du Québec évalue le critère du partenariat et en attribue une note.
- Ces demandes sont ensuite acheminées aux comités multidisciplinaires qui évaluent et notent les autres critères.
- La note obtenue pour le partenariat s'ajoute au calcul de la note finale.
- L'évaluation du critère du partenariat est indépendante de l'appréciation des autres critères, faite par les comités multidisciplinaires.
- Les deux comités sont souverains et leurs délibérations ne peuvent pas s'influencer réciproquement.

9. FINANCEMENT OFFERT

9.1 Montant de base

- Les subventions accordées aux équipes sont du type « infrastructure » et sont destinées à couvrir les dépenses de l'équipe nécessaires à son fonctionnement.
- Elles visent à assumer les dépenses de l'équipe nécessaires à son fonctionnement et d'autres frais non couverts par des budgets d'infrastructure provenant d'autres sources de financement, notamment ceux associés à un regroupement stratégique ou à un institut ou un centre affilié universitaire, s'il y a lieu.
- La pertinence de l'octroi de montants demandés fait partie de l'évaluation de l'équipe, notamment dans le cadre du critère portant sur la valeur ajoutée de la subvention demandée.
- Les équipes en fonctionnement et en renouvellement doivent disposer de sources de financement externes pour mener à bien les projets de recherche qui s'inscrivent dans leur programmation scientifique.
- Le montant de base est attribué en fonction de la programmation et du budget présenté par l'équipe.
- La hauteur du montant de base maximal offert dépend des configurations et, dans le cas des équipes en fonctionnement et en renouvellement, du nombre de membres réguliers :

Stade de développement	Nombre de membres réguliers	Montant de base maximal annuel	Durée de la subvention
Émergence	4 ou plus	30 000\$	2 ans
Fonctionnement ou Renouvellement	4 à 6	50 000\$	4 ans
	7 ou 8	60 000\$	
	9 à 12	70 000\$	
	13 ou plus	80 000\$	

À noter

- Les dépenses liées à la réalisation de projets de recherche, dont l'embauche et les déplacements pour la collecte et l'analyse de données ne sont pas admissibles. Les équipes qui prévoient des dépenses de cette nature à leurs budgets pourront voir leur demande rendue non admissible.
- Toutefois, malgré la teneur du paragraphe précédent, en vue de favoriser l'effet de levier de la subvention, un maximum de 20% du montant de base octroyé pourra servir au

remboursement des dépenses liées au démarrage (par exemple : réalisation d'une étude préliminaire ou d'un projet pilote, complétion de demandes de subvention) ou au parachèvement de projets (par exemple : terminer les dernières étapes d'un projet dont le financement a atteint son terme ou a été coupé) qui s'inscrivent dans la programmation et qui sont réalisés sur la base d'une collaboration entre deux cochercheurs ou cochercheuses ou plus.

9.2 Financements optionnels

- Des financements optionnels peuvent s'ajouter au montant de base selon la configuration et le stade de développement de l'équipe, et ce, en fonction des besoins.
- Le montant et l'utilisation des financements optionnels demandés doivent être justifiés explicitement dans un document joint à la section « Budget ».
- À défaut d'une justification appropriée, le financement demandé pourra être refusé. Montants optionnels annuels maximaux offerts selon le type d'équipe :

Stade de développement	Configuration	Équipement	Inter-régional	Transfert et valorisation	Partenariat
Émergence	N/A	4 000\$	Maximum 3000\$ par université, maximum total 10 000\$	10 000\$	N/A
Fonctionnement ou Renouvellement	Universitaire	9 000\$		20 000\$	N/A
	Partenariat	9 000\$	20 000\$	40 000\$	

9.2.1 Équipement

- Ce supplément sert à l'achat ou à la location d'équipements nécessaires au déploiement de la programmation scientifique.
- Il ne peut pas s'agir d'un équipement dédié à la réalisation d'un seul projet de recherche.
- Les montants optionnels demandés pour l'équipement sont appréciés en fonction des indicateurs suivants :
 - justification de la nécessité de l'équipement demandé pour la réalisation des activités prévues dans la programmation ;
 - disponibilité d'équipements semblables à l'université de rattachement du chercheur principal ou de la chercheuses principale, dans les autres établissements universitaires ou partenaires impliqués dans l'équipe.

9.2.2 Équipes interrégionales

- Ce supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance entre les membres réguliers de l'équipe : déplacements, frais de séjour, visioconférence, etc...
- Pour être qualifiée d'interrégionale, une équipe doit compter des cochercheurs ou cochercheuses œuvrant dans des universités différentes de celle du responsable et situées dans des régions administratives distinctes, telles que définies par le gouvernement du Québec.
- Dans la justification de ces budgets, l'équipe doit préciser de quelle façon elle compte assurer la pleine participation de tous les cochercheurs ou cpchercheuses, quel que soit leur éloignement par rapport à l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale.

9.2.3 Mobilisation des connaissances

- Il s'agit d'un financement dédié aux activités d'échange, de partage ou de valorisation des connaissances découlant des activités et projets associés à la programmation scientifique.
- Les montants optionnels demandés pour la mobilisation des connaissances doivent s'inscrire dans un plan d'activités prévues à cette fin, en cohérence avec l'ensemble de la programmation scientifique.

9.2.4 Partenariat

- Ce financement est réservé aux équipes en partenariat pour la coordination et la réalisation des activités impliquant les milieux de pratique.
- Les montants optionnels demandés à cette fin doivent faciliter la pleine et meilleure collaboration entre les chercheurs universitaires et de collège et les partenaires des milieux de pratique.

9.2.5 Supplément pour chercheurs de collège

- Montant statutaire pour chercheur de collègue :
 - 1) Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue inscrit comme cochercheur ou cochercheuse de l'équipe et permet de défrayer les coûts de ses travaux de recherche.
 - 2) Ce supplément est d'une valeur fixe de 7000\$/an et se distingue du montant calculé pour le dégageant de la tâche d'enseignement.
- Dégagement de la tâche pour le chercheur de collègue :
 - 1) Le dégageant peut atteindre l'équivalent de 50% d'une tâche pleine pour un maximum de 40 000\$ par année.

À noter

- Ce supplément sera accordé sous réserve de la disponibilité budgétaire dans le cadre du Programme pour le dégageant de la tâche d'enseignement des chercheurs de collègue.
- La personne qui désire se prévaloir de ce supplément est invitée à s'adresser au FRQSC pour s'assurer de la disponibilité de fonds avant de procéder à sa demande.

9.3 Postes budgétaires admissibles

À noter

- Le dégageant pour le chercheur principal ou la chercheuse principale est autorisé.
- Le dégageant pour tâche de partenaire est autorisé pour les équipes en partenariat seulement.
- Les bourses et compléments de bourses ne peuvent constituer une rémunération contre un travail exécuté.

SECTION 2 : CONSEILS POUR LA RÉDACTION DE LA DEMANDE

1. QUESTIONS PRATIQUES

1.1 Contenu de la demande de subvention

- La soumission des candidatures se fait en deux étapes distinctes et obligatoires :
 - 1) l'envoi d'un avis d'intention;
 - 2) le dépôt de la demande de financement.

- La demande de subvention comprend les documents obligatoires suivants, auxquels peuvent s'ajouter des documents additionnels le cas échéant :
 - 1) le formulaire électronique de la demande de subvention disponible dans FRQnet et ses 4 fichiers joints :
 - a) fichier « Réponse aux critères d'évaluation ». Le nombre de pages allouées à l'équipe dépend de son stade de développement et de sa configuration;

Configuration	Stade de développement	Nombre de pages
N/A	Émergence	10 pages
Universitaire	Fonctionnement	10 pages
Partenariat	Fonctionnement	12 pages
Universitaire	Renouvellement	12 pages
Partenariat	Renouvellement	14 pages
 - b) fichier « Bibliographie » (maximum 10 pages);
 - c) fichier « Synthèses de la programmation scientifique, des collaborations et des activités scientifiques »;
 - d) fichier « Justification du budget » (maximum 5 pages).
 - 2) le CV commun canadien (CCV) et le fichier joint des contributions détaillées du chercheur ou de la chercheuse principale et des cochercheurs ou cochercheuses.

À noter

- Les cochercheurs ou cochercheuses oeuvrant en milieu de pratique sont exemptés de soumettre un CCV. Ils ou elles doivent toutefois produire un CV abrégé (maximum 2 pages) qui résume, en lien avec la thématique de la programmation de l'équipe et dans cet ordre, 1) leur formation, 2) leur expérience et, s'il y a lieu, 3) les publications ou autres réalisations scientifiques.
- Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la demande, en cliquant sur la section « Autres documents » à gauche dans l'écran du formulaire de demande.

- Des documents additionnels sont requis pour les équipes en partenariat, celles qui intègrent des cochercheurs ou cochercheuses retraité(e)s et celles qui intègrent des chercheurs de collègue. Ces documents doivent être transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale, qui s'assure de les joindre au formulaire électronique de la demande

- 1) preuve de partenariat pour les équipes en partenariat
 - à joindre dans la section « Autres documents »;
 - les preuves de partenariat peuvent prendre différentes formes allant d'une lettre d'appui du partenaire à une entente formelle cosignée entre l'équipe et ses partenaires.
 - il est suggéré qu'elles soient concises (quelques pages au plus), et bien explicites quant à la nature du partenariat, puisqu'elles serviront exclusivement aux fins de l'évaluation du volet partenarial de la demande.
 - si les équipes disposent d'ententes de partenariat préexistantes, elles ne soumettront que les parties qui répondent aux besoins de l'évaluation, incluant la section des signatures.
 - le dépôt d'au moins une preuve de partenariat est obligatoire pour les équipes qui se présentent en partenariat. En l'absence de cette preuve, la demande sera déclarée non admissible.
- 2) lettre pour le chercheur ou la chercheuse universitaire retraité(e)
 - à joindre dans la section « Autres documents »;
 - les cochercheurs ou cochercheuses retraité(e)s doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire qui doit indiquer que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il ou elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et étudiantes.
- 3) récapitulatif pour chercheurs de collège (maximum 1 page)
 - à joindre dans la section « Dégagement ou soutien salarial - collèges »;
 - identifier chaque chercheur de collège qui demande un dégagement de sa tâche d'enseignement;
 - indiquer le pourcentage demandé et justifier le dégagement en précisant le rôle du chercheur de collège dans la réalisation de la programmation scientifique de l'équipe.

1.2 Normes de présentation de la demande

- La demande d'aide financière doit être rédigée en français ou en anglais.
- Toutefois, le titre et le résumé doivent être soumis en français, à défaut de quoi la demande sera jugée non recevable.
- Tout document soumis dans une autre langue que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original.
- Les demandes doivent être présentées dans un format lisible et soigné.
- Toute partie du texte excédant le nombre maximal de pages autorisées sera retirée du dossier avant son évaluation.
- Aucun fichier en format .pdf comportant une protection ne sera accepté.
- Tout document non requis par les règles sera retiré de la demande.
- Un dossier incomplet, ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation est déclaré non recevable par le Fonds.
- Aucun document non exigé ne sera soumis au comité d'évaluation.

- Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés.
- Aucune mise à jour du dossier de candidature n'est possible après la date de clôture du concours.

1.3 Références internet

- Il est permis d'inclure, à la manière d'une référence bibliographique, des adresses internet relativement à des informations contenues dans la demande.
- Ces adresses peuvent aussi être listées dans la bibliographie.
- Toutefois, l'argumentaire fourni dans la demande ne peut reposer en tout ou en partie sur du contenu en ligne à consulter par les évaluateurs.

2. CONSEILS GÉNÉRAUX POUR LA RÉDACTION

- Le contenu et le style de rédaction d'une demande de subvention ne sont pas les mêmes que ceux d'un article scientifique.

Éléments clés	Rédaction d'un article scientifique	Rédaction d'une demande de subvention
Orientation générale	Objectifs poursuivis	But et objectifs du programme de financement
	Travaux complétés à ce jour	Travaux prévus durant le financement sollicité
	Thème central	Programme de recherche ou cœur du projet
Éléments clés de la structure du texte	Thèse et théories : état de la question	Objectifs et activités de recherche prévus
Public cible	Public bien identifié, défini (ex. : du même champ disciplinaire)	Public cible plus vaste : issu autant du même champ disciplinaire que d'ailleurs (ex. : agents de programme)
Orientation de l'argumentaire	Tourné vers les idées, les explications	Importance et faisabilité du projet, plus les idées
Style	La taille du texte n'est pas définie ou très peu	Taille du texte limitée en termes de pages et de caractères
	Le raisonnement, la démonstration est complexe, voire dense	Clarté, concision, démonstration convaincante, intéressante
	La terminologie employée est destinée à des spécialistes du domaine, de la discipline	Doit être facile à comprendre pour les néophytes (i.e. un lecteur étranger à la discipline ou au domaine de recherche)
Étapes de la rédaction	Les commentaires sont plus souvent qu'autrement demandés à la fin du processus de rédaction	Les commentaires (ex. : d'un ou des experts et de professionnels expérimentés) sont requis avant et pendant le processus de rédaction de la demande

Sources :

- Conan, Mike. (2012). "Vision, goals, objectives, rationale, and outcomes." Research Development and Grant Writing News. College Station, TX: Academic Research Funding Strategies.
- Kraicer, J. (1997). "The art of grantsmanship." from <http://www.physiology.utoronto.ca/Assets/>;
- Lévesque, J., (2012). Étude comparative sur le nombre de subventions de recherche octroyées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada aux plus importantes universités canadiennes dans le cadre du programme « Subventions ordinaires de recherche », de 2001 à 2011. Research Services, Faculty of Arts, Mc Gill University.
- Lévesque, J., (2007). Étude comparative sur le nombre de subventions de recherche octroyées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada aux plus importantes universités canadiennes dans le cadre du programme « Subventions ordinaires de recherche », de 1995 à 2005. Research Services, Faculty of Arts, Mc Gill University.
- Lévesque, J., (2004). An analysis of researchers' Difficulties in Proposal Writing 2002 – SSHRC Standard Research Grant competition. Research Services, Faculty of Arts, Mc Gill University.
- Lévesque, J., (2003). Étude comparative sur le nombre octroyé de programmes de recherche par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada aux plus importantes universités canadiennes dans le cadre du programme des Subventions ordinaires de recherche du CRSH de 1992 à 2002, avril 2003, rapport remis au Vice Rectorat à la recherche et à la haute direction de l'Université McGill. Research Services, Faculty of Arts, Mc Gill University.
- Member, Pam. (2003). "NSF grant reviewer tells all" from <http://sciencecareers.sciencemag.org>.
- Miner, J. T. and L. E. Miner. (Date unknown). "A guide to proposal planning and writing." from <http://www.minerandassociates.com>;
- Moffese, V., K. Karp, et al. (2002). "Recommendations for writing successful proposals from the reviewer's perspective." *Journal of Research Administration* 33(3): 21-24;
- Porter, R. (2007). "Why academics have a hard time writing good grant proposals." *Journal of Research Administration* 38(2): 37-43.
- Porter, R. (2005). "What do grant reviewers really want, anyway?" *Journal of Research Administration* 36(2): 5-12;
- Porter, R. (2003). "Facilitating proposal development: helping faculty avoid common pitfalls." *Journal of Research Administration* 34(1): 28-33;

Recommandations

- Commencez le plus tôt possible à rédiger la demande de subvention; cela exige beaucoup de temps et est toujours plus long que ce qui était d'abord prévu.
- Respectez à la lettre les instructions fournies par le FRQSC.
- Veillez à ce que la demande réponde à tous les critères d'évaluation. Ils sont systématiquement utilisés par les évaluateurs et les membres du comité pour effectuer leur travail.
- Attirez et retenez l'attention des évaluateurs en présentant le plus tôt possible les éléments clés de la demande.
- Facilitez le travail des évaluateurs :
 - Structurez la demande en utilisant les critères et les indicateurs dans la description du programme;
 - Respectez intégralement l'ordre des critères dans le texte soumis; ceci évite aux évaluateurs de perdre du temps à chercher dans le texte l'information pertinente;
 - Dans le texte, accordez à chaque critère l'espace correspondant à sa pondération;
 - Rédigez un texte facile à lire et à comprendre autant pour des spécialistes du domaine que pour des néophytes;
 - Évitez le jargon spécialisé, les abréviations, les acronymes;
 - Utilisez la même terminologie tout au long de la demande.
- Dans le texte, faites référence aux CV, aux tableaux, au budget et autres pièces pour appuyer vos propos.
- Éviter « l'autocongratulation » et le recours massif à « l'auto référence ».
- Faites état de tous les éléments de controverse, de désaccord et de divergence reliés au projet. Il vaut mieux les aborder plutôt que les ignorer; une personne liée à la controverse pourrait en effet se retrouver parmi les membres du comité d'évaluation.
- Veillez à ce que la présentation du projet soit cohérente. Tissez des liens entre les objectifs, la recension des écrits, la méthodologie et le budget. Chaque aspect doit venir consolider celui qui précède, telle une série de blocs qui s'emboîtent les uns dans les autres.
- Prévoyez la rédaction de plusieurs versions d'une demande de subvention avant de pouvoir en arriver à la version finale. Il faut en effet réécrire et travailler à nouveau la demande après l'avoir fait lire et commenter par des pairs et des professionnels des bureaux de la recherche.
- Attention aux fautes d'orthographe! Elles minent la crédibilité des chercheurs et indisposent les évaluateurs.

SECTION 3 : RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Cette partie-ci du document présente des recommandations associées à chacun des critères d'évaluation du programme « Soutien aux équipes de recherche ». Elles sont tirées de différentes publications et communications produites par des membres du personnel du FRQSC.

1. BILAN DES RÉALISATIONS DE L'ÉQUIPE

- Il s'agit d'un critère éliminatoire et pour lequel la note de passage requise est de 70%.

Recommandations

- Le bilan des réalisations a une fonction rétrospective. Il faut donc
 - faire état de ce qui avait été annoncé dans la demande de subvention précédente et de ce qui a été réalisé ;
 - faire un lien entre le contenu de la programmation précédente et de celle à venir.
- Rappelez les objectifs de l'équipe dans la programmation précédente.
- N'oubliez pas de faire un bilan de toutes les activités de l'équipe dont les activités de formation et, le cas échéant, de transfert et de valorisation.
- Justifiez l'évolution de la programmation par le retrait ou l'ajout d'axes sur la base des retombées des recherches qui ont été menées par les chercheurs de l'équipe.
- Il est important d'avoir eu des projets qui ont été financés.
- Il est important d'avoir des publications scientifiques conjointes.
- Il faut pouvoir démontrer la contribution de l'équipe à l'avancement des connaissances
 - en précisant le potentiel des réalisations effectuées pendant la période de financement pour les recherches à venir ;
 - en mettant en évidence les avancées sur les plans théorique, conceptuel et méthodologique ;
 - des exemples :
 - nous avons développé tel concept employé maintenant par les chercheurs de notre domaine ;
 - notre programmation a permis le développement de telle perspective sur le sujet;
 - nous avons développé tel outil qui permet désormais de rendre compte de tel comportement ;
 - nous sommes actuellement les seuls détenteurs de cette expertise.
- Mettez en valeur la reconnaissance dont l'équipe bénéficie.
- L'équipe n'est aucunement tenue d'avoir présentée aux organismes subventionnaires les projets qu'elle avait initialement annoncés dans la demande précédente.
- Si l'équipe a jugé bon de moins investir, de laisser tomber ou encore de remplacer un des axes qu'elle avait initialement annoncé, elle doit le justifier. Par exemple, en mentionnant
 - qu'une publication a changé la donne dans le secteur de recherche ;
 - qu'un des axes que l'équipe prévoyait prolifère s'est rapidement révélé stérile pour telle et telle raison ;

- le chercheur responsable du développement de tel axe, a été embauché dans une université située en dehors du Québec.
- Il vaut toujours mieux exposer les difficultés rencontrées, justifier les choix qui ont été faits et jouer la franchise envers les évaluateurs qui sont des pairs et connaissent la réalité de la recherche, plutôt que de chercher à les camoufler.
- Selon le cas, faire en sorte que le maintien de la programmation n'apparaisse pas comme de la stagnation et son changement pour de la versatilité.

2. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

- Il s'agit d'un critère éliminatoire et pour lequel la note de passage requise est de 70%.

2.1 Secteur, discipline, domaine, objet de recherche et champ d'application

Recommandations

- La majeure partie de la programmation doit concerner les secteurs de recherche du FRQSC soit, les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, des arts et des lettres.
- Les disciplines, domaines, objets de recherche et mots-clés identifiés sont des éléments utilisés par le FRQSC pour diriger la demande vers l'un ou l'autre des comités d'évaluation et pour choisir les trois évaluateurs principaux.
- Plus les mots-clés sont précis et représentatifs du projet, plus la demande a des chances d'être évaluée par les personnes les plus compétentes pour le faire.

2.2 À propos de l'envergure de la thématique

- Démontrez l'originalité et la pertinence du thème, de l'angle choisi pour aborder le thème et du choix de la méthodologie appliquée à l'objet.
- Présentez une revue de littérature très actuelle, synthétique mais extensive.
- Plusieurs équipes peuvent être financées même si elles travaillent sur le même thème à la condition de démontrer en quoi leur proposition est singulière par rapport aux autres. Par exemple :
 - en faisant une revue de la littérature dans le domaine qui expose les fondements théoriques et méthodologiques de la programmation de l'équipe ;
 - en démontrant la maîtrise de l'équipe des enjeux actuels, et ce, en faisant état des dernières publications ;
 - en dégagant de cette recension un nouveau champ à explorer, une thématique porteuse et en identifiant les moyens que l'équipe se donne pour y répondre, soit
 - en ayant une structuration en axes nourris par des projets de recherche actuels et futurs qui apportent un éclairage nouveau et approfondi de la thématique ;
 - en disposant de chercheurs qui ont les expertises nécessaires pour mener les projets annoncés, obtenir du financement et atteindre les résultats anticipés.
- Ne pas faire l'économie de se situer par rapport à l'état des connaissances, même si l'équipe existe depuis longtemps ou qu'elle est très connue.
- Indiquez brièvement les approches qui distinguent votre équipe.
- La pertinence sociale peut rehausser l'intérêt scientifique, mais à la base, c'est la pertinence scientifique qui fait l'objet de l'évaluation.

2.3 À propos de la complémentarité des axes

Recommandations

- Il importe de démontrer l'articulation et la cohérence des axes et des objectifs de recherche. Pour ce faire :
 - préciser l'objectif de chacun des axes ;
 - le thème central doit être fédérateur de chacun des axes ;
 - chacun des axes doit éclairer le thème central à sa façon.
 - énumérer les projets de recherche inclus dans chacun des axes ;
 - pour les projets déjà financés qui s'intègrent dans la programmation, précisez
 - leurs objectifs ;
 - leurs liens avec la programmation ;
 - les résultats attendus ;
 - leurs sources de financement.
 - pour les projets à venir, la méthodologie et les résultats attendus n'ont pas nécessairement besoin d'être précisés.
 - identifier chacun des chercheurs associés à chacun des projets ;
 - démontrer les liens entre les axes en
 - ayant certains chercheurs présents dans plus d'un axe ;
 - ayant des projets qui rencontrent les objectifs de plus d'un axe ;
 - ayant un axe transversal qui crée l'unité de la programmation ;
 - ayant un postdoctorant dont les travaux se situent à l'interface de deux axes.
- Ne pas hésiter à recourir à un schéma pour illustrer l'articulation et la cohérence des axes
- À éviter :
 - un axe par chercheur ;
 - l'impression que les chercheurs de l'équipe n'ont pas de liens entre eux, qu'ils travaillent en vase clos ;
 - un trop grand déséquilibre entre les axes. Par exemple, un axe chargé de projets et deux autres avec quelques projets seulement.

2.4 Pour les équipes en émergence

Recommandations

- Les équipes en émergence ne sont pas financées pour produire une revue de littérature. Cette étape doit être antérieure à la production de la demande de subvention.
- Les demandes des équipes en émergence doivent donc elles aussi comporter une revue de la littérature et identifier les éléments sur lesquels elles se pencheront.
- Même si l'obtention d'un financement d'équipe en émergence ne constitue pas une condition à une demande de financement d'équipe en fonctionnement, il ne faut pas oublier que la compétition se fera alors avec une majorité d'équipes qui auront eu les moyens et l'opportunité de se structurer et de se développer pendant les deux années précédentes.
- Le plan de développement d'une équipe en émergence doit être très concret et organisé étape par étape.
- Il faut démontrer comment et en quoi les activités annoncées sont pertinentes et vont permettre à l'équipe d'être prête deux ans plus tard à présenter une programmation pour

l'obtention d'une subvention de fonctionnement.

- Il faut pouvoir convaincre qu'à terme, l'équipe présentera toutes les caractéristiques d'une équipe en fonctionnement, et ce, autant au plan de la collaboration, de la fédération des membres de l'équipe qu'au plan de l'intégration des étudiants et de l'animation scientifique.
- Exemples d'activités favorables à la structuration d'une équipe en émergence :
 - planification d'un nombre X de rencontres par année avec des objectifs précis à atteindre à chacune d'elles ;
 - invitation d'un postdoctorant pendant deux ans qui, avec l'équipe, travaillera à développer une programmation scientifique ;
 - organisation d'un colloque où sont conviées des sommités nationales et internationales du domaine pour identifier des créneaux de recherche originaux ;
 - réunion d'équipe sur trois jours à laquelle sont invités quatre experts internationaux avec l'objectif de produire une programmation scientifique
 - tenue tous les trois mois d'un séminaire international pour discuter de différents concepts et méthodologies ;
 - embauche d'un coordonnateur à mi-temps pour l'organisation des activités de concertation.
- Il faut aussi identifier les moyens qui seront pris sur une base collaborative pour amorcer le développement de connaissances scientifiques. Par exemple, en prévoyant
 - le dépôt de demandes de subvention sur tels sujets et à tels organismes subventionnaires ;
 - la réalisation d'un nombre X de projets de recherche ;
 - la production d'une publication conjointe

2.5 Pour les équipes en fonctionnement ou en renouvellement

Recommandations

- Une équipe en fonctionnement ou en renouvellement doit pouvoir faire la preuve qu'elle a déjà réussi à obtenir du financement pour des projets évalués par des pairs qui alimenteront sa programmation, et que plusieurs demandes pour des projets à venir sont en préparation.
- Il n'y a pas un nombre minimal de projets à inclure dans une programmation, mais plus il y a de chercheurs dans l'équipe, plus les évaluateurs s'attendent à ce que le nombre de projets soit important.
- Pour les équipes en renouvellement :
 - Expliquez l'évolution de la programmation pour le renouvellement en fonction des retombées obtenues et de l'état actuel de la question.
 - Présentez la même programmation que celle du concours précédent exige une justification à défaut de quoi les évaluateurs pourraient penser que les travaux de l'équipe n'avancent pas.
 - Dans ce cas, vous pourriez expliquer que les conclusions des travaux réalisés jusqu'à maintenant portent à croire qu'ils méritent d'être poursuivis avec le financement de nouveaux projets qui vont explorer des dimensions différentes.
- Les équipes qui ont déjà reçu un financement de fonctionnement doivent se présenter en tant qu'équipe en renouvellement à la condition d'avoir conservé plus de 50% des

membres de leur équipe

- Une équipe déjà subventionnée qui a perdu plus de la moitié de ses membres et dont le bilan des réalisations est plutôt faible pourrait avoir avantage à faire une demande d'équipe en émergence à la condition toutefois de ne pas garder la même programmation.

3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

3.1 Chercheur responsable de l'équipe

- La capacité, le leadership et l'expérience du chercheur responsable est l'un des indicateurs utilisés dans l'évaluation du critère « composition et coordination de l'équipe ».
- Dans une équipe en émergence, le pointage relatif accordé au chercheur responsable est encore plus important.

Recommandations

- Idéalement, le chercheur responsable est celui qui devrait être le plus performant de l'équipe.
- Si ce n'est pas le cas, il faut pouvoir le justifier. Par exemple, il est possible que
 - le chercheur sénior prenne sa retraite dans quelques années et qu'il en profite pour passer le flambeau à un plus jeune tout en assurant un mentorat pour les années à venir;
 - le chercheur sénior ait d'autres engagements, mais qu'il s'engage à offrir un soutien important à celui qui assumera la fonction de chercheur responsable de l'équipe.
- Dans une équipe en émergence, il faut pouvoir démontrer que le chercheur responsable a la capacité de développer une équipe, d'attirer des chercheurs et des étudiants.
- Dans une équipe en fonctionnement ou en renouvellement, il faut mettre en valeur la capacité du chercheur responsable de l'équipe de mener à bien les activités de la programmation, sa capacité à aller chercher du financement et son expérience de travail dans une équipe subventionnée.
- Les modalités de coordination représentent la dynamique interne de l'équipe et la vitalité des relations entre ses membres.
- Fixer des objectifs en lien avec la coordination et montrer les moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre.

3.2 Expériences et réalisations des membres

Recommandations

- Le profil de l'ensemble des chercheurs de l'équipe doit permettre de rencontrer les objectifs de la programmation.
- Faites des liens entre les compétences spécifiques de chaque chercheur, les axes et les projets de recherche.
- Il est important qu'il y ait une adéquation entre l'expertise des membres de l'équipe et le contenu de la programmation.
- Il faut éviter un décalage entre le domaine de formation des membres et leur contribution à la programmation.
- Il est important de soigner la qualité de la présentation du CV et des réalisations en

commençant par les plus récentes dans la section « Réalisations les plus importantes ».

- À la lecture des cinq réalisations, les évaluateurs devraient normalement constater une progression dans la carrière du chercheur; d'où l'importance de présenter les réalisations en ordre décroissant.
- Une contribution peut comprendre plus d'une publication ou d'un rapport.
 - Par exemple, une série de publications sur un sujet en particulier peut être considérée comme une seule contribution.
- Pour chacune de ces contributions, décrivez :
 - leur influence sur l'orientation d'une école de pensée ou sur les activités du milieu de recherche visé;
 - leur importance pour les autres chercheurs et les utilisateurs finaux;
 - les fins auxquelles elles ont servies;
 - votre rôle, dans le cas de travaux de recherche menés en collaboration.
- Faites valoir les compétences, le niveau d'engagement et les responsabilités de chacun des membres de l'équipe.
- La productivité des membres de l'équipe est évaluée selon
 - l'avancement en carrière des chercheurs;
 - les normes en vigueur dans les différents domaines de recherche.
- Les membres des comités d'évaluation sont des pairs et certains d'entre eux sont donc au courant des normes en vigueur dans le domaine de recherche de la demande.
- Il n'est pas inutile toutefois de préciser la situation si l'équipe œuvre dans un domaine de recherche très nouveau ou si les lieux et les possibilités de diffusion et de publication sont plus limités.
- Il peut également être utile de préciser les situations suivantes :
 - l'établissement d'appartenance de certains des membres de l'équipe n'offre pas de doctorat; ce qui explique le faible nombre d'étudiants dirigés;
 - la productivité scientifique de votre équipe est moindre en raison de ses activités de valorisation des connaissances;
 - la thématique de votre programmation a une pertinence étroitement associée à une réalité locale;
 - plusieurs membres de votre équipe l'ont quittée, car ils ont accepté des postes à l'étranger;
 - la réalisation de projets de recherche dans votre domaine requiert peu de moyens, d'où un faible niveau de financement.

3.3 Complémentarité des expertises des membres

Recommandations

- Dans les équipes en fonctionnement ou en renouvellement, avoir une équipe de chercheurs dont l'avancement en carrière est différencié constitue un atout; cette situation assurant la transmission des savoirs basée sur l'expérience.
- Montrez en quoi et comment l'expertise différente des chercheurs va leur permettre ensemble de réaliser la programmation.
- La complémentarité des expertises des chercheurs peut être disciplinaire, théorique ou méthodologique.
- Ne pas négliger l'apport des membres réguliers provenant des milieux de pratique.

- Une équipe composée de chercheurs issus d'universités et de disciplines différentes peut être une plus value mais n'est pas obligatoire.
- Il faut éviter d'aborder une thématique qui profiterait d'un regard multidisciplinaire par une équipe unidisciplinaire.
- Il faut éviter une programmation très ambitieuse qui nécessiterait douze chercheurs alors que l'équipe en comporte seulement quatre.
- Les évaluateurs ne s'attendent pas à ce que le nombre de chercheurs d'une équipe augmente avec les années.
- Toutefois, lorsque de nouveaux membres se joignent à une équipe, cela devrait se traduire également dans l'évolution de la programmation.
- Les dangers d'une équipe nombreuse :
 - créer à l'intérieur de l'équipe des petits groupes de chercheurs qui cheminent en silo;
 - le défi est plus grand de faire travailler ensemble un nombre élevé de chercheurs de disciplines et de traditions de recherche différentes;
 - les équipes plus nombreuses ayant généralement une programmation de recherche qui comporte plus d'axes, il est plus difficile de convaincre les évaluateurs de leur viabilité et de leur pertinence pour alimenter la thématique principale.

3.4 Qualité des collaborations entre les membres

Recommandations

- Les équipes en émergence dont les membres ont déjà à leur actif un certain nombre de collaborations fructueuses ont une longueur d'avance sur les autres.
- Pour les équipes en fonctionnement ou en renouvellement, faites également valoir la variété des réalisations conjointes.
- Ne pas hésiter à expliquer aux évaluateurs la valeur et le prestige associés à certaines réalisations des membres de l'équipe.
- Utilisez les indicateurs qui qualifient le niveau des réalisations scientifiques lorsqu'ils existent.
- Les publications scientifiques avec comité de lecture sont davantage valorisées.
- Les communications sont moins considérées dans l'évaluation des chercheurs, sauf celles sur invitation qui sont prestigieuses ou qui ont fait l'objet d'une sélection par un comité de pairs.
- Pour les chercheurs des équipes en partenariat, ne pas oublier de mettre en parallèle au nombre de publications scientifiques, la production de littérature grise dirigée vers les milieux de pratique, les publications non scientifiques et les activités de diffusion et de transfert.

4. INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS

Recommandations

- Il s'agit d'une section à ne pas négliger. Les points gagnés en plus dans cette section-ci font souvent la différence entre deux équipes égales par ailleurs.
- Montrez que l'équipe a le souci de former et de socialiser ses étudiants au monde de la recherche en leur offrant des ressources et des activités qui ont une valeur ajoutée par rapport à ce qu'ils auraient obtenu s'ils n'avaient pas été insérés dans une équipe.
- Plus les activités et les ressources offertes aux étudiants sont diversifiées, mieux c'est

perçu. Par exemple, en leur offrant :

- l'accès à un local; un ordinateur; une formation méthodologique spécifique; une base de données; un réseau de contacts;
- l'opportunité de publier avec des chercheurs de l'équipe; d'assister à un congrès international; de présenter ses travaux ou ceux de l'équipe à un congrès international; d'obtenir un assistantat de recherche ou d'enseignement; d'obtenir une bourse via l'équipe; d'avoir des tâches liées à la coordination de l'équipe; d'organiser un colloque; de faire un stage dans le milieu partenaire.
- Développer un plan de formation
 - dans lequel les responsabilités confiées aux étudiants évoluent selon le niveau d'études;
 - qui va permettre aux étudiants d'acquérir des compétences qui vont en faire des chercheurs efficaces ou du personnel hautement qualifié.
- Identifier les étudiants concernés par le plan de formation.
- Faites attention à ce que le budget soit arrimé à ce qui est annoncé dans le plan de formation.
- Montrer comment et quoi les étudiants contribuent à la vie scientifique de l'équipe. Par exemple :
 - en démontrant que les perspectives de recherche des postdoctorants et des doctorants sont considérées dans le développement de la programmation de l'équipe;
 - en donnant la responsabilité aux étudiants d'organiser un colloque « jeunes chercheurs ».
- Distinguer
 - les apports de l'équipe envers les étudiants;
 - les apports des étudiants envers l'équipe.

5. VALEUR AJOUTÉE DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Recommandations

- Mettre en évidence à quoi servira spécifiquement la subvention d'équipe pour réaliser la programmation par rapport aux autres sources de financement obtenus par ailleurs.
- Mettre en évidence la différence que pourrait faire l'obtention ou non de cette subvention d'équipe.
- Ne pas édulcorer la subvention d'équipe dans un montage financier plus large.
- Ne pas faire valoir l'originalité de la recherche dans l'espace consacré à la valeur ajoutée de la subvention demandée : il s'agit de deux critères différents.
- Une équipe de chercheurs issus d'un même département risque de se voir refuser un financement si l'équipe ne parvient pas à démontrer qu'il est nécessaire à la mise en commun de leurs expertises, à la fédération de leur travail en équipe.

6. PARTENARIAT

- Il s'agit d'un critère éliminatoire et pour lequel la note de passage requise est de 70%.
- Le dépôt d'au moins un document attestant du partenariat est obligatoire. En l'absence de ce document, la demande de subvention sera déclarée non admissible.
- Le Fonds recommande aux équipes de consulter leur établissement pour connaître les règles qui s'appliquent à la prise de telles ententes.

- Les équipes peuvent avoir plusieurs partenaires. Les ententes entre l'équipe et chacun de ses partenaires peuvent donc être différentes.

Recommandations

- La qualité du partenariat est évaluée à partir
 - du contenu de la programmation;
 - de la qualité et de la fréquence des interactions entre les chercheurs et les partenaires.
- La justification du choix des partenaires doit dépasser largement l'accès au terrain permis par le partenaire.
- La programmation doit être développée dès le départ avec les partenaires.
- Les partenaires doivent être présents dans l'ensemble de la programmation.
- Il faut montrer en quoi et comment l'évolution de la programmation s'est faite en adéquation avec les besoins et la réalité du partenaire.
- La demande doit faire état de la façon dont les besoins et les bénéfices des partenaires ont été identifiés – l'implication du ou des partenaires à cette étape doit être explicite.
- Faites clairement référence aux éléments de la programmation qui répondront aux besoins et aux objectifs des partenaires.
- Identifiez les bénéfices des travaux de l'équipe dans le renouvellement des pratiques des partenaires.
- Identifiez les bénéfices du partenariat pour le développement des connaissances scientifiques de l'équipe.
- La qualité du partenariat doit avoir le potentiel
 - de faire avancer les connaissances;
 - de favoriser la production de savoirs sur la base de l'expertise des chercheurs et de l'expérience des partenaires;
 - de produire des applications pratiques
 - d'avoir des retombées applicables dans le milieu et sur les pratiques des partenaires.
- L'entente de partenariat implique uniquement les chercheurs et les partenaires dans le cadre du concours et aux seules fins de l'évaluation.
- L'entente doit être concise et comporter quelques pages seulement.
- Elle doit permettre de juger de la qualité des bénéfices sur les plans scientifiques et pratiques pour l'équipe de recherche et les partenaires.
- Les simples lettres d'appui ne suffisent généralement pas à convaincre les évaluateurs du sérieux du partenariat.
- La nature précise de l'implication du partenaire doit être explicitée.
- L'entente doit préciser les besoins et les engagements respectifs de l'équipe et du partenaire. Par exemple,
 - les besoins de l'équipe de recherche : accès au terrain, aux intervenants, à la clientèle;
 - les besoins du partenaire : développement d'un outil pour travailler avec telle clientèle, l'amélioration des connaissances sur tel sujet pour telle raison;
 - l'engagement de l'équipe : doit démontrer comment et en quoi sa programmation et les projets de recherche envisagés vont permettre de répondre aux besoins spécifiques du partenaire;
 - l'engagement du partenaire : libération un ou deux jours par semaine d'un employé

pour participer aux travaux de l'équipe, local mis à la disposition de l'équipe de recherche

- Le niveau d'engagement et les modalités de participation du partenaire sont évalués par le comité en fonction du degré de structuration de l'organisme.
- Dans le cas où l'organisme partenaire est peu structuré
 - l'équipe doit préciser les mécanismes prévus pour entretenir des liens réguliers avec le partenaire pendant toute la durée de la subvention;
 - démontrer que l'organisme a réellement l'intention de collaborer aux travaux de recherche, qu'il a des besoins de recherche auxquels il désire que l'équipe réponde.

7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

- Aucune note n'est allouée pour le budget, mais les évaluateurs le valident.

Recommandations

- Cette section est très importante et devrait se calquer entièrement à la description de la programmation de recherche.
- Les évaluateurs s'assurent de la cohérence entre les intentions inscrites dans l'ensemble de la programmation et la ventilation des sommes demandées dans le budget.
- Ils doivent également s'assurer que les dépenses inscrites sont autorisées.
- Les frais d'équipement devraient généralement être demandés en début de subvention plutôt qu'à la fin.
- Tout équipement demandé doit être nécessaire au déploiement de la programmation scientifique, et pas seulement à celui d'un projet en particulier.

DOCUMENTS UTILISÉS

Les documents suivants ont été utilisés pour la rédaction de ce guide :

- FRQSC. *Soutien aux équipes de recherche, concours automne 2017*. Récupéré le 1 septembre 2017 de <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/soutien-aux-equipes-de-recherche-se-concours-automne-2016-Oniclfy1460745273740>.
- FRQSC. *Webinaire sur les modifications apportées à la lettre d'intention pour le programme « Subvention aux équipes de recherche »*. 28 avril 2015.
- Duquette, M.-T. et E., Carbonneau (2013) *Présentation du programme Soutien aux équipes de recherche*. FRQSC. Montréal.
- Direction des études et de la recherche (2013) *Carte réalisée sur le programme « Subvention aux équipes de recherche »*. Université du Québec, Québec.
- Direction des études et de la recherche (2012) *Entrevue réalisée avec monsieur Étienne Carbonneau du FRQSC à propos du programme « Subvention aux équipes de recherche »*. Université du Québec, Québec.